

LA FIDÉLITÉ DES SUJETS

ENVERS DIEU

LES REND AUSSI FIDÈLES ENVERS LEURS PRINCES.

LA FIDÉLITÉ DES SUJETS

ENVERS DIEU

LES REND AUSSI FIDÈLES ENVERS LEURS PRINCES.

CHAPITRE I^{er}.

Si les rois veulent que leurs sujets leur obéissent, ils doivent s'efforcer de les rendre obéissans envers Dieu, preuve de cette assertion.

1. En faisant régner les bonnes mœurs, on fait régner aussi la paix commune parmi les citoyens, et par conséquent on procure le bien de l'état. C'est là une vérité si évidente, que l'expérience la justifie partout. Les sujets qui obéissent aux commandemens de Dieu, obéissent nécessairement aussi aux lois des princes. La fidélité que les sujets gardent envers Dieu, les rend fidèles à leurs souverains. La raison en est claire : quand les sujets se soumettent aux commandemens divins, on voit cesser les révoltes, les vols, les fraudes, les adultères, les homicides ; ainsi, l'état est florissant, la soumission s'entretient envers les souverains, et la paix persévère entre les familles. En un mot, ceux qui prennent la résolution de mener une vie réglée, sont résolus en même temps d'observer leurs devoirs ; car alors ils s'appliquent à réprimer leurs passions, et vivent ainsi en paix avec eux-mêmes et avec les autres.

2. Mais, dira-t-on, les lois des princes et les supplices destinés aux malfaiteurs suffisent à ce dessein. Non, répondrons-nous, ces choses ne suffisent pas ; les lois et les

supplices des hommes sont impuissans à réprimer l'audace et les passions désordonnées des méchans, qui n'aspirent qu'à augmenter leur bien-être et à satisfaire leurs appétits. C'est pourquoi, dès que l'occasion s'en présente, s'ils méprisent les lois et les châtimens de Dieu, ils méprisent facilement aussi les lois et les supplices dont les souverains les ont menacés.

III. Les lois humaines peuvent servir à conserver les bonnes mœurs parmi des sujets bien réglés, mais elles ne peuvent les introduire parmi ceux qui sont dépravés. Il n'y a que la religion qui puisse inspirer et produire les mœurs pures dans les ames, et de cette manière elle fait observer les lois. S'il n'y avait pas une religion pour enseigner qu'il y a un juge suprême qui voit tout, et qui sait bien venger l'iniquité des impies, les hommes se feraient rarement violence pour satisfaire leurs devoirs; et, sans cette crainte des châtimens divins qui sont un frein à la malice des hommes, les excès des impies ne feraient que s'accroître.

IV. D'ailleurs la religion seule rend les sujets vraiment obéissans envers leurs princes, en leur faisant comprendre qu'ils sont obligés d'obéir aux souverains, non-seulement pour éviter les punitions imposées aux transgresseurs, mais encore pour obéir à Dieu, et tenir en paix leur conscience; selon l'apôtre, qui assure que les souverains sont les ministres de Dieu : « *Ministri autem Dei sunt, in hoc ipsum servientes.* » (Rom. XIII. 6.) S. Paul ajoute ensuite que les lois des princes obligent même la conscience des sujets : « *Ideo, necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.* » (Ibid. v. 5.)

V. Ni les lois, ni les supplices, dont elles menacent ne

suffisent donc pas pour réprimer l'insolence des méchans qui troublent la paix publique ; puisque souvent les crimes restent impunis, soit que les criminels demeurent cachés, soit que la justice ne puisse trouver des preuves suffisantes pour les condamner ; et il n'est point rare de voir des coupables, quelque prouvés que soient leurs forfaits, se soustraire au châtement par la fuite. Leclerc, quoique hérétique, dit : « La plus grande partie des hommes n'est pas capable d'opérer le bien par la seule vue du bien public ; l'intérêt particulier est presque toujours opposé à l'intérêt général : la seule crainte des châtimens divins met un frein aux désordres. »

VI. Or, puisqu'il est vrai que les rois sont ministres de Dieu et qu'ils occupent sa place, comme les sujets sont tenus, même par conscience, d'obéir à leurs monarques ; ainsi les monarques sont tenus de veiller sur leurs sujets afin qu'ils obéissent à Dieu. Il suffit qu'un simple particulier observe la loi divine pour être sauvé ; mais cela ne suffit pas à un roi : il faut qu'il tâche, autant qu'il est en lui, de faire observer la loi divine par ses sujets, de réformer les mauvaises mœurs et d'extirper les scandales.

VII. Et lorsqu'il est question de l'honneur de Dieu, les princes doivent s'armer de courage et ne point abandonner leur devoir par la crainte de quelque adversité ou de quelque contradiction qui peut leur arriver ; puisque Dieu assiste d'une manière particulière tous les rois qui remplissent leur devoir ; comme il le dit lui-même à Josué, alors qu'il lui confia le gouvernement de son peuple : « Confortare et esto robustus, et noli metuere, quoniam niam tecum est Dominus Deus tuus. » (Jos. 1. 9.)

VIII. C'est pourquoi la fin principale que les princes doivent se proposer dans le gouvernement n'est point

leur propre gloire, mais la gloire de Dieu. Les princes qui oublient la gloire de Dieu pour ne s'occuper que de leur propre gloire, perdront l'une et l'autre. Tout homme qui gouverne doit être persuadé qu'il n'est point possible, en ce monde rempli de méchans et d'ignorans, d'acquérir, par ses actions, quelques justes et saintes qu'elles puissent être, les louanges et les applaudissemens, de tous les sujets qu'il gouverne : s'il est libéral envers les bons et les pauvres, on l'appelle prodigue : s'il fait exécuter la justice envers les méchans, on l'appelle tyran. C'est pourquoi les rois doivent s'efforcer de plaire à Dieu plus qu'aux hommes ; puisque, dans ce cas, s'ils n'ont point pour eux les louanges des méchans, ils auront celles des bons, et surtout, celles de Dieu, qui sera leur rémunération en ce monde et en l'autre.

IX. Les princes doivent faire une attention particulière à ce que leurs royaumes soient purgés des hommes qui répandent des doctrines pernicieuses. C'est pourquoi plusieurs souverains catholiques n'admettent à leur service ni les hérétiques, ni les schismatiques. C'est pourquoi encore ils prohibent rigoureusement l'introduction des livres infectés de mauvaises doctrines, et c'est au peu de soin qu'ont eu certains princes de supprimer de tels ouvrages, qu'il faut attribuer la cause de la ruine de leurs royaumes.

X. On voit dans les vies de sainte Élisabeth, reine de Portugal ; de sainte Edwige, reine de Pologne ; de sainte Brigitte, reine de Suède, et de sainte Catherine sa fille, combien ces bonnes reines ont par leur dévotion et leurs bons exemples, augmenté la gloire de Dieu et la piété parmi leurs sujets.

CHAPITRE II.

Moyens à employer pour exciter les sujets à obéir à Dieu.

Voyons maintenant les moyens dont se servent les bons princes pour porter leurs sujets à vivre chrétiennement.

I. Dans la distribution des charges et des honneurs, ils donnent la préférence à ceux qui ont de meilleures mœurs ; excepté le cas où , dans les affaires qui importent beaucoup au bien de l'état , on trouve un sujet bien plus capable et plus habile. Mais en cela même , les princes doivent considérer que les personnes les plus amies de Dieu , reçoivent du Seigneur de plus grandes lumières et un plus grand courage pour assurer l'exécution des ordres du souverain qui regardent le bien public.

II. Ils répandent des grâces et des faveurs abondantes sur les bons ; et ils sont au contraire réservés et avarés à l'égard de ceux qui mènent une vie désordonnée.

III. Ils font en sorte de s'entourer dans leur cœur de personnes qui édifient par leur conduite : car les souverains peuvent toujours se fier à ces sortes de personnes , au lieu qu'il n'en serait point de même de ceux qui se montrent dissolus.

IV. Ils saisissent toutes les occasions qui se présentent pour louer les hommes vertueux , et font voir qu'ils estiment peu ceux qui n'aiment point la piété. Pour réformer la plupart des sujets de son royaume , il suffit que le prince fasse savoir qu'il regarde les gens de bien autrement que

les libertins. Et pour cela il convient que les princes attirent à leur cour des prédicateurs zélés qui persuadent à chacun l'obligation de servir Dieu.

V. Ils choisissent des ministres qui soient non-seulement exacts à rendre la justice, mais encore remplis de la crainte de Dieu ; car ceux qui ne craignent point Dieu seront difficilement exacts dans l'administration de la justice comme ils devraient l'être. En outre, ils font en sorte que ces ministres soient zélés pour les lois, non-seulement en les observant eux-mêmes, mais encore en les faisant observer aux autres, afin qu'elles conservent leur vigueur.

VI. Quant au choix des ministres, plusieurs princes catholiques, pour trouver les meilleurs, sont dans l'usage de le faire par leur conseil ou tribunal suprême, afin qu'ils choisissent celui qui leur paraîtra le meilleur des trois sujets qu'on leur aura proposés, et qu'ils acquièrent ainsi une plus grande assurance.

VII. Afin qu'ensuite tout ministre élu fasse bien son devoir, le prince doit récompenser de son mieux ceux qui s'en acquittent convenablement, et châtier, au contraire, ceux qui le remplissent mal.

VIII. Les charges ecclésiastiques qui sont à la nomination du prince, doivent être données aux sujets les plus dignes ; et il convient aussi qu'ils accordent les pensions ecclésiastiques à ceux qui ont le plus travaillé pour l'Église.

IX. Ils doivent encore veiller à ce que les supérieurs des ordres religieux fassent observer les règles de leur institut par ceux qui dépendent d'eux ; car, lorsque les religieux n'accomplissent point leur devoir, et que leurs chefs sont négligens à les en punir, il s'ensuit un grand préjudice pour les séculiers et pour tout l'état.

ADDITIONS

De quelques maximes concernant le bon gouvernement du royaume pour que tout se rapporte à la gloire de Dieu et du roi, et au bien des sujets.

I. Pour bien gouverner, le bon prince a toujours Dieu devant les yeux, et il préfère la gloire divine à toutes les raisons d'état.

II. Le bon prince se montre l'ennemi de l'adulation ; il aime celui qui lui dit la vérité, il veut que tout le monde le sache. Comme on demandait à Henri IV, roi de France, pourquoi il aimait tant monseigneur l'évêque de Genève, qui était S. François de Sales, il répondit : « Je » l'aime parce qu'il ne me flatte point. »

III. Il exerce la justice envers tout le monde, sans passion et sans partialité.

IV. Avant de résoudre les affaires importantes, il examine tout en lui-même.

V. Dans toutes les choses douteuses, ou qui peuvent le devenir, il prend conseil des hommes prudents.

VI. C'est pourquoi il met tous ses soins à choisir des conseillers sages et d'une conscience droite.

VII. Après avoir pris conseil, s'il goûte ce qu'on lui a dit, il doit le faire exécuter avec courage tant qu'il ne voit point clairement la raison du côté opposé ; se rétracter par de justes raisons, n'est point une faiblesse, mais c'est une prudence d'éloge.

VIII. Lorsqu'il entend louer ou blâmer quelqu'un, qu'il

soit lent à croire ce qu'on dit; qu'il examine si celui qui lui parle ne le fait point par quelque vue d'intérêt personnel.

IX. Le bon prince, d'ailleurs, emploie plutôt le bon exemple que la force pour engager ses sujets à bien vivre: d'un autre côté, le bon exemple du prince est plus fort pour persuader les sujets, que celui de mille particuliers.

X. Ce n'est point seulement le devoir d'un évêque, mais c'est encore celui d'un souverain, de provoquer parmi ses sujets les exercices de dévotion, et de prêcher l'honneur de Dieu. Quelques-uns disent que dans le monde il faut avoir de la fortune; la piété envers Dieu est le fondement de la fortune de chacun et surtout des princes. Il est certain que toute prospérité ou adversité dépend de Dieu qui règle toutes choses; c'est pourquoi nul ne peut espérer plus de bonheur durant la vie présente, que celui qui se rend le plus agréable à Dieu par sa piété. Le Seigneur prend à cœur la prospérité des rois qui ont surtout à cœur la gloire de Dieu. Enfin un souverain qui veut bien gouverner son royaume temporel doit vivre de telle sorte qu'il soit digne de mériter le royaume éternel.

CHAPITRE III.

Exemples des princes qui , par leur zèle , ont beaucoup contribué
au salut spirituel de leurs peuples,

§ 1^{er}.

L'empereur Constantin.

I. Le grand empereur Constantin mérite d'être mis au premier rang parmi les princes qui ont mérité cet éloge. Eusèbe rapporte (Eus. in vit. Const. l. 1. c. 27.) que ce prince ayant vu les empereurs ses prédécesseurs , après avoir mis leur confiance en la multitude des dieux, après leur avoir immolé tant de victimes et offert tant de dons avaient été trompés dans toutes les espérances que les oracles leur avaient fait concevoir, et avaient tous fini par une mort malheureuse, tandis qu'au contraire le seul Constantine son père était mort heureusement parce qu'il avait condamné les erreurs de ses collègues et adoré un seul dieu comme son Seigneur, cette expérience lui fit penser que le Dieu que son père avait adoré était le seul digne de son culte.

II. A cette époque, Constantin se trouvait en guerre avec le tyran Maxence qui régnait à Rome; il commença donc à prier le Tout-Puissant de le secourir et de l'éclaircir dans l'état où il se trouvait. Notre Dieu miséricordieux ne manqua point alors de le prendre sous sa protection; car le même jour au coucher du soleil, Constantin et toute

son armée virent une croix plus lumineuse que cet astre, suspendue en l'air au-dessus de lui, et cette inscription : « In hoc signo vinces. »

III. Alors l'empereur fit appeler quelques prêtres de la religion chrétienne, afin qu'ils lui expliquassent la signification de cette vision, et des paroles qu'il avait lues dans le ciel ; ayant reçu cette explication, comme écrit le cardinal Orsi, il se fit instruire à fond par les prêtres, et embrassa courageusement la foi de Jésus-Christ. (Card. Orsi, histor. Eccles. tom. 4. l. 10. n. 81.) En même temps il fit faire le *labarum* qui était un étendard conforme au signe de la croix qu'il avait vu. Dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir par la suite, il faisait porter le *labarum* devant l'armée, au moment de livrer bataille, et ainsi il remportait toujours la victoire.

IV. Mais pour revenir à la guerre qu'il soutint contre Maxence, Constantin ayant un grand pressentiment de la victoire après l'apparition de la croix, livra le combat le huit octobre, et remporta en effet une victoire signalée qui réjouit tout l'empire par la mort du tyran. Constantin, pénétré de reconnaissance envers Dieu, aurait voulu à l'instant détruire l'idolâtrie, mais il dut tolérer beaucoup de choses dans le commencement, parce que les Romains étaient trop attachés à leurs dieux. Du reste, dès ce moment, il commença à protéger la foi de Jésus-Christ de toutes ses forces. Il fit connaître dans la ville de Rome même quel honneur était dû au pape, qui était alors S. Melchiade, et aux autres ministres de l'Église, en les admettant à sa table.

V. Il commença dès-lors à affermir le culte du vrai Dieu en lui élevant de magnifiques églises dans les diverses parties de l'empire, en les enrichissant de vases et

d'ornemens précieux, et en les dotant de revenus considérables. Il fit ensuite plusieurs édits en faveur de l'Église et des fidèles, et en obtint même la sanction du sénat.

VI. Le Seigneur augmenta encore sa prospérité par la mort de Licinius et de Maximien, ses ennemis, qui continuaient à persécuter l'Église, tandis qu'au contraire, Constantin continua, selon qu'il se l'était proposé, d'unir l'empire dans la croyance en Jésus-Christ, en poursuivant non-seulement les idolâtres, mais encore les hérétiques, et surtout les ariens; c'est pourquoi, en 319, voulant mettre fin à cette hérésie, il provoqua la réunion du concile de Nicée, auquel il voulut assister lui-même. A la vue de cette auguste assemblée d'évêques, dont plusieurs portaient les cicatrices des tourmens soufferts dans les persécutions précédentes suscitées par les tyrans, il fut transporté de joie, il en remercia le Seigneur, et encouragea ces saints prélats à défendre fortement la cause de Dieu. Le concile s'étant terminé par la condamnation d'Arius, avant que les évêques se séparassent, l'empereur voulut les recevoir tous à sa table; il fit enfin un présent distingué à chacun d'eux, mais il fut plus particulièrement généreux envers les évêques qui portaient encore les cicatrices des tourmens soufferts dans les persécutions passées.

VII. Il s'appliqua ensuite à fonder à Rome plusieurs églises, comme celle du Sauveur à Latran, celle de S. Pierre au Vatican, et celle de S. Paul sur la voie d'Ostie: il en fit encore élever plusieurs autres à Rome et dans d'autres provinces éloignées de la Grèce, de l'Afrique, de l'Égypte et de la Syrie.

VIII. Voyant néanmoins que le peuple romain persistait à défendre l'idolâtrie dans Rome au préjudice de

tant d'ames, il résolut de fonder dans la ville de Bizance en Grèce une nouvelle Rome qui fût toute peuplée par des disciples de Jésus-Christ; et il voulut qu'elle prit de lui le nom de Constantinople. Il ne permit qu'aux catholiques d'habiter cette ville, et il en exclut tout-à-fait les infidèles et les hérétiques. C'est de là qu'il expédia plusieurs édits contre les novatiens, les marcionites et d'autres semblables hérétiques, en leur interdisant tout exercice public et privé du culte de leurs sectes. Il ordonna encore que tous les oratoires où les hérétiques faisaient leurs conciliabules, fussent donnés aux catholiques.

IX. En un mot, depuis que Constantin fut éclairé d'en-haut pour embrasser la foi, il vécut toujours comme un vrai catholique. Quelques auteurs l'ont taxé d'un certain penchant pour la doctrine d'Arius; mais l'histoire ecclésiastique nous dit bien clairement qu'il vénéra toujours, et qu'il défendit le concile de Nicée où Arius fut condamné. Mais, dira-t-on, pourquoi Constantin reçut-il le baptême des mains d'Eusèbe de Nicomédie, évêque arien? La réponse est facile: c'est parce qu'Eusèbe et Arius le trompèrent en lui faisant croire qu'ils tenaient la même doctrine que celle du concile de Nicée; les hommes même les plus sages et les plus saints sont sujets à être trompés involontairement comme le fut Constantin; du reste, Noël Alexandre affirme et prouve dans une docte dissertation (Nat. Alex. Hist. Eccl. tom. 8. diss. 24.) que tous les anciens, avec S. Athanase, S. Epiphane et S. Ambroise, s'accordent à dire que Constantin resta toujours inébranlablement attaché à la foi catholique; aussi le Seigneur l'en a récompensé par une heureuse mort.

X. Les auteurs discutent sur le temps de son baptême et de sa mort; le cardinal Baronius dit avec plusieurs

autres que Constantin fut baptisé à Rome en 324 par le pape S. Sylvestre ; néanmoins les savans de nos jours croient plus communément et avec plus de vraisemblance qu'il reçut le baptême à la fin de sa vie à Nicomédie , comme le rapportent Fleury , le cardinal Orsi et Noël Alexandre (Fleury, Hist. tom. 2. l. 11. n. 58. Orsi, l. 12. n. 5. 125. Nat. Alex. tom. 8. c. 3. a. 3. §. 4.) D'après S. Ambroise, S. Isidore, et plusieurs autres, il disent que Constantin tomba malade à Nicomédie, et que voyant son mal empirer, il appella plusieurs évêques, et les pria de lui conférer le baptême; ils ajoutent qu'après l'avoir reçu, il fut si rempli de consolation, qu'il s'écria : « Mainte-
 » nant je suis véritablement heureux. » Comme ses officiers lui témoignaient la peine qu'ils éprouvaient de le voir en cet état, et le désir qu'ils avaient de le voir revenir en santé, il leur répondit : « J'ai déjà reçu la vraie vie, et
 » je ne désire autre chose que d'aller jouir de mon Dieu. » C'est avec de tels sentimens de piété qu'il mourut le 22 mai de l'an 337. Les ménologes grecs, comme dit Noël Alexandre, (Nat. Alex. cit. diss. 24. tom. 8.), célèbrent la fête de Constantin comme celle d'un bienheureux sous le 21 de mai.

§ II.

S. Louis, roi de France.

I. Relativement au sujet qui nous occupe, et qui concerne la gloire de Dieu et le salut des ames, le grand S. Louis, roi de France, mérite d'être mis au second rang. Je ne

parlerais point ici de toutes les vertus de ce grand prince; on peut les lire dans sa vie glorieuse, qui est répandue partout. Il suffit, pour montrer le grand zèle qu'il eut pour la gloire divine et pour le salut des âmes, de parler de l'entreprise magnanime qu'il fit de conquérir la terre sainte, et de la délivrer des mains des Sarrasins.

II. L'histoire raconte que la première fois qu'il alla en Égypte avec son armée, pour conquérir la ville de Damiette en 1249, dès qu'il y fut arrivé avec ses forces navales, se voyant entouré des principaux seigneurs de son royaume, il leur parla ainsi : « Amis, si nous sommes unis par la charité, la victoire sera à nous. Char-
» geons donc les ennemis avec vigueur, ne considérez pas
» ma personne, je ne suis que comme l'un d'entre vous à
» qui Dieu peut ôter la vie lorsqu'il le veut. Ce qui ar-
» rivera sera toujours pour notre avantage; si nous som-
» mes vaincus, nous serons martyrs; si nous sommes vain-
» queurs, ce sera pour la gloire de Dieu; nous combattons
» pour lui, ainsi désirons sa gloire, et non pas la nôtre. »
Ayant ensuite ordonné le débarquement, le roi fut le premier à s'élan-
cer hors du vaisseau, pour aller combattre corps à corps les ennemis qui l'attendaient; mais, ceux-ci, étonnés d'un tel courage, prirent la fuite, en sorte que Damiette fut prise le sixième jour.

III. Il est vrai qu'il plut ensuite à Dieu de ne point faire réussir l'entreprise, parce que la peste se mit dans l'armée, ce qui obligea S. Louis à revenir en France. Malgré cela, le saint voulut retourner une seconde fois à la Terre-Sainte; mais la peste ravagea encore l'armée, et attaqua S. Louis lui-même, de sorte qu'il dut perdre la vie au milieu de ces barbares; mais cette mort procura au saint un grand mérite pour le ciel.

IV. Venons maintenant au zèle qu'il eut pour le salut spirituel de ses sujets. Dans cette vue, il entreprit la visite de ses états pendant laquelle il laissa partout des marques de sa grande piété et de sa justice; il publia en particulier plusieurs édits sévères contre les blasphémateurs et les parjures, ordonnant qu'on leur percât la langue avec un fer rouge; il disait : « Je consentirais à souffrir moi-même ce supplice, si, par-là, je pouvais bannir les blasphèmes et les parjures de mon royaume. »

V. Il ne cessait de s'appliquer chaque jour au bon gouvernement de ses sujets, afin que tout marchât dans le bon ordre et qu'on évitât les scandales. En même temps il faisait tous les jours la lecture spirituelle et l'oraison, priant pour lui et pour les peuples qui lui avaient été confiés. Un de ses courtisans voyant qu'il employait beaucoup de temps aux exercices de dévotion, lui dit une fois qu'il en faisait trop; le saint lui répondit : « Si je passais bien plus de temps dans les divertissemens qui amusent ordinairement mes pareils, personne ne m'en parlerait. » C'est ainsi qu'il mérita de faire la sainte mort qu'il fit.

§ III.

S. Etienne, roi de Hongrie.

Au troisième rang, je place S. Étienne, premier roi de Hongrie. Il vint au monde en 978, époque où la plus grande partie de la Hongrie était alors païenne; c'est pour-

quoi , voulant attirer ses sujets au culte de Dieu , le saint commença à en appeler plusieurs , et à les réunir souvent dans son palais ; en même temps , il les accueillait lui-même avec caresses , et les instruisait doucement dans la loi de Dieu ; mais les idolâtres , soupçonnant que le roi voudrait les amener tous , même par la force , à changer de religion , se révoltèrent en grand nombre contre lui ; saint Étienne fut donc contraint à lever contre eux une armée de chrétiens . S'il eût voulu se contenter de voir les infidèles vivre selon leur fausse loi , il lui aurait été facile de jouir en paix de sa couronne , mais le bon prince préféra les avantages de la religion à ceux de l'état ; c'est pourquoi , plein de confiance en Dieu et en sa bien-aimée souveraine Marie , sous la protection de laquelle il avait placé tout son royaume , quoique le nombre des infidèles fût bien supérieur à celui de ses soldats , il ne refusa point la bataille , dans laquelle les païens furent défaits .

II. Dès qu'il fut débarrassé des obstacles , il s'appliqua à purger tout son royaume des restes de l'idolâtrie . Pour cet effet , il appella de divers côtés plusieurs religieux pour y prêcher l'évangile , et comme il se trouvait toujours à la tête des missionnaires , la conversion du pays fut universelle ; il divisa ensuite son royaume en onze diocèses , et destina la ville de Strigonie , aujourd'hui Gran pour en être le siège métropolitain , il obtint ensuite pour cet arrangement l'approbation du Pape Sylvestre II , qui lui conféra le titre de roi , et confirma tous les évêchés qu'il avait établis et tous les évêques qu'il avait nommés .

III. L'année où l'empereur Conrad entra dans ses états avec une armée formidable , il se jeta avec confiance entre les bras de Dieu ; mais parce que le Seigneur l'aimait ,

il permit qu'au moment même qu'il craignait d'être attaqué, les troupes de Conrad se retirassent sans qu'on ait jamais pu savoir pour quel motif l'empereur avait fait reculer cette puissante armée.

IV. Le saint roi ayant pacifié son royaume, ne s'appliqua plus qu'à faire prospérer la religion de Jésus-Christ, et à réformer les abus; dans ce dessein il publia plusieurs lois pleines de douceur pour abolir les mœurs barbares de ses sujets. Il se chargea lui-même du soin des pauvres et de l'administration de la justice pour toute sorte de personnes; en sorte qu'il employait la majeure partie du jour au gouvernement de ses sujets; pour la nuit, il la consacrait à méditer les vérités éternelles, et à se recommander lui-même à Dieu avec ses sujets.

V. Résigné entièrement à la volonté divine, il souffrit en paix la mort de tous ses enfans, et en particulier celle d'Emeric, son fils aîné, jeune homme doué d'une grande vertu, et qui était chéri de son père. Il souffrit aussi avec une patience exemplaire des nombreuses infirmités jusqu'à ce qu'en 1038, Dieu l'appela au ciel à l'âge de 60 ans, où il mourut dans une paix profonde, le jour de l'Assomption de la divine Marie, qu'il avait honorée par une dévotion spéciale tous les jours de sa vie, et en l'honneur de laquelle il avait élevé une église magnifique, où il voulut recevoir la sépulture.

§ IV.

S. Ethelbert, roi d'Angleterre.

I. Après que l'Angleterre fut convertie à la foi, en 596, par les soins du pape S. Grégoire-le-Grand, qui y envoya S. Augustin, accompagné de plusieurs autres religieux, le roi Ethelbert, par l'appui et les secours qu'il donna à ces bons missionnaires, gagna plusieurs provinces à la foi de Jésus-Christ; en sorte que les autres rois ses successeurs, continuant à favoriser la mission, eurent la consolation de voir ce royaume rester fidèle jusqu'au temps malheureux de Henri VIII, qui se sépara de l'Église. Dans cet intervalle on peut dire que l'Angleterre fut un séminaire de saints, à tel point, qu'il n'y avait pas de contrée qui n'eût pour patron quelqu'un de ses citoyens canonisé. Henri VIII vint ensuite, et, créant une nouvelle hérésie, il se déclara chef de l'Église; dès-lors, jusqu'à nos jours, ce royaume est devenu comme un égoût de l'hérésie, où toutes les sectes protestantes sont admises, à l'exclusion de la religion catholique qui fut bannie de tout le royaume. O Angleterre! et qui ne verserait pas des larmes de compassion en considérant ce que tu fus autrefois, lorsqu'on t'appelait la terre des anges, et ce que tu es aujourd'hui!

§ V.

Le grand Louis XIV, roi de France.

I. Je serais trop long si je voulais rapporter ici ce que firent plusieurs autres monarques qui , par leur zèle , purgèrent leurs royaumes des infidèles ou des hérétiques ; mais je ne puis m'empêcher de donner des éloges particuliers à ce que fit le grand Louis XIV , roi très-chrétien , qui , en 1685 , révoqua l'édit de Nantes , qu'Henri IV , son prédécesseur , avait donné en 1598 , en faveur des protestans , et qui permettait à ces huguenots le libre exercice de la secte impie de Calvin ; Louis XIV , malgré les clameurs des calvinistes , prohiba courageusement tous leurs exercices de religion et toutes leurs réunions publiques et privées , sous peine de prison et de confiscation de biens ; ordonnant de plus à tous ses sujets , qui voudraient professer leur religion prétendue réformée , de sortir de tous les pays dépendans de son royaume avec leurs femmes et leurs enfans , et leur laissant seulement la faculté d'emporter leurs biens avec eux.

II. Alors il y eut des politiques qui ne manquèrent pas d'appeler imprudence cette mesure par laquelle le roi faisait sortir de son royaume tant de milliers de familles , tant de richesses et tant d'artistes fameux qui allèrent vivre en des pays étrangers pour cause de religion. Mais , dit Louis Muratori , le roi Louis « préféra , à son propre » intérêt , l'intérêt de la religion catholique et le repos » de sa monarchie , qui n'était jamais en sûreté , comme

» on pouvait en juger par les exemples passés , tant qu'elle
 » nourrissait dans son sein des personnes d'une religion
 » différente. En effet, ce culte rival ne cessait de nuire
 » et tenait sans cesse le pouvoir en échec. » En un mot ,
 conclut Muratori , « Cette action de Louis XIV fut si pieuse
 » et si généreuse aux yeux des catholiques , qu'elle suffi-
 » rait à elle seule pour rendre son nom glorieux et immor-
 » tel (1). » (Murat. annal. an. 1685. tom. II.)

§ VI.

Du sérénissime , Charles-Emmanuel de la maison royale de Savoie.

I. Nous ne manquerions pas d'autres semblables exemples , mais ceux que nous avons rapportés suffisent , parce que je ne voudrais pas ennuyer le lecteur ; je ne puis cependant m'empêcher de rapporter ici la manière dont Charles Emmanuel, duc de Savoie, procura, avec le secours divin, la conversion du Chablais , qui était tout infecté de calvinistes. Les habitans de ce territoire avaient tout-à-fait abandonné l'église catholique et vivaient sans sacremens , sans église et sans prêtres , soignés seulement par des prédicans , qui continuaient à les pervertir. Ce prince écrit donc à l'évêque de Genève pour l'engager à faire choix de plusieurs fervens missionnaires , et de les envoyer prêcher

(1) On a beaucoup écrit pour et contre la révocation de l'édit de Nantes : nous n'avons pas ici à nous prononcer sur une question où la politique est plus intéressée que la religion. Nous nous bornons à reproduire le sentiment de notre auteur.

à ces peuples pour les persuader de revenir à leur ancienne religion, promettant de les aider de toute sa protection. L'évêque choisit pour chef de la mission S. François de Sales, qui, avec ses compagnons, convertit un grand nombre d'hérétiques, sans pouvoir toutefois vaincre l'obstination des autres. Le prince prit plusieurs autres moyens pour convertir le Chablais, et il voulut y aller lui-même pour soutenir la mission par sa présence et son autorité. Mais, voyant que les obstinés se fortifiaient dans la résolution de suivre leur secte, il ordonna un jour à tous les hérétiques de se rendre le lendemain dans le palais de la ville.

II. S'y étant aussi rendu lui-même, accompagné de ses troupes, pour prévenir les désordres, et les voyant tous rassemblés, il leur imposa silence et leur dit : « Que pour-
 » vant dès le commencement employer son autorité et la
 » force pour les faire rentrer dans l'église catholique qu'ils
 » avaient abandonnée, il avait néanmoins voulu se servir de
 » moyens doux et pacifiques, par lesquels le grand nombre
 » était déjà rentré dans le sein de l'Église; mais que,
 » voyant les autres résolus aveuglément à se perdre pour
 » le temps et pour l'éternité, il leur déclarait qu'il ne vou-
 » lait point souffrir dans les pays de sa domination ceux
 » qui, par leur obstination, se montreraient les ennemis de
 » Dieu et les siens. C'est pourquoi il ordonna que les bons
 » se séparassent des obstinés, et que ceux qui voulaient
 » suivre sa religion passassent à sa droite, tandis que ceux
 » qui voulaient avoir une religion différente de celle du
 » prince passassent à sa gauche. »

III. Lorsqu'il eut cessé de parler et qu'il eut attendu quelque temps, un petit nombre demeura à sa gauche, et la majeure partie passa à sa droite; alors le duc se tour-

nant vers eux , leur dit qu'il les regarderait toujours comme ses sujets fidèles, et qu'ils pouvaient s'attendre à toute sorte de faveurs de sa part. S'adressant au contraire à ceux qui étaient à sa gauche, il leur dit : « Vous » donc qui avez l'audace de vous déclarer en ma présence les ennemis de Dieu et les miens, sortez de mon » royaume sans espérance d'y rentrer. Je vous dépouille » de vos charges et de vos dignités ; car j'aime mieux » n'avoir point de sujets, que d'en avoir de semblables » à vous, dont j'aurais toujours lieu de me méfier. » Ayant parlé ainsi, il leur tourna le dos. Mais ensuite le Seigneur consola pleinement ce bon prince, puisque S. François de Sales, après cet incident, eut le bonheur de les faire revenir et de les convertir tous ; en sorte qu'il obtint lui-même du prince leur retour dans leur patrie ; depuis ce temps ils vécurent dans l'union et la paix au sein de leur pays.

§ VII.

Conclusion tirée des exemples rapportés ci-dessus.

I. De ces deux derniers exemples que nous venons de rapporter, l'on peut conclure combien est fausse la maxime de quelques faux prudens, qui disent que, même dans les royaumes catholiques, il faut tolérer les hérétiques pour conserver la paix de la république. La paix est un don de Dieu ; et comment ceux qui sont ennemis de Dieu, pourraient-ils conserver la paix ? Un hérétique appelé Jean Léonard Froereisen, dans un discours qu'il

fit imprimer à Strasbourg, parlant des Églises de la communion d'Augsbourg, quoiqu'il fût hérétique, prononça contre lui-même cette sentence remarquable : « Notre communion ressemble à une armée où chacun veut être chef. Elle est un serpent coupé en plusieurs parties, qui vivent, mais qui perdront bientôt la vie. » Il voulait dire que là où il y a des mécréans, chacun veut être à la tête, parce que ceux qui n'obéissent pas à Dieu, comme nous l'avons fait voir au commencement, n'obéissent pas non plus à leurs souverains.

II. On sait bien que tous les souverains ne peuvent pas toujours faire ce qu'ils voudraient pour le bien de la religion ; ils doivent quelquefois user de prudence pour ne pas tout perdre ; et je sais encore qu'il ne convient pas d'user de violence pour engager les sujets à embrasser la vraie foi : la violence était autrefois le moyen dont se servaient les tyrans qui voulaient contraindre les hommes à croire ce qu'ils ne doivent point croire, comme était l'idolâtrie : « Deus nullum ad se trahit invitum. » Il veut être adoré par un cœur libre et non forcé. Du reste, les princes zélés ne manquent pas de moyens plus propres et plus efficaces pour porter leurs sujets sans contrainte à suivre la saine doctrine. Lors même que les autres moyens viendraient à leur manquer, ils n'auraient qu'à appeler dans leur royaume de bons missionnaires, qui par de solides instructions mettraient les erreurs au jour, et feraient connaître la vraie foi, et le vrai chemin du salut, comme l'ont fait les princes que nous avons cités ci-dessus, et bien d'autres encore.

III. Il est vrai que c'est l'évêque qui doit envoyer les missionnaires ; mais l'expérience nous apprend que souvent l'activité que montre un prince saint et prudent pour con-

vertir ses sujets, fait plus que ne feraient mille évêques, mille missions et mille missionnaires. Si donc il arrivait qu'un prince catholique eût des hérétiques dans son royaume, il devrait faire tout son possible pour avoir dans les pays de sa domination de bons prêtres qui s'appliquassent à leur conversion. Il y a plusieurs pays non catholiques où il est défendu de laisser entrer des prédicateurs zélés ; mais un prince qui aime la gloire de Dieu, peut bien obvier à cet inconvénient par sa puissance et par sa prudence.

IV. Je finis pour ne point me rendre ennuyeux à celui qui me lira ; car j'ai fait dans cette vue cet opuscule aussi court que je l'ai pu. Je termine en priant Dieu de donner par sa grâce à tous les souverains, et surtout à ceux entre les mains desquels mon petit livre pourra tomber, le courage de coopérer à l'augmentation de sa gloire ; je demande au Seigneur en même temps qu'il leur donne un heureux règne en cette vie temporelle, et la félicité entière du ciel dans la vie éternelle.

PROTESTATION DE L'AUTEUR.

Pour me conformer aux décrets d'Urbain VIII , je proteste que tout ce qui est dit dans ce livre sur les miracles , les révélations et les autres grâces , je n'entends y attribuer qu'une autorité purement humaine ; et que quand je donne à quelqu'un le titre de saint ou de bienheureux , je n'entends le lui donner que selon l'usage et l'opinion ordinaire ; excepté les personnes et les choses sur lesquelles le saint siège apostolique a déjà prononcé.

TABLE.

DISCOURS SUR LES PRINCIPALES FÊTES DE MARIE ET SUR SES	
DOULEURS.	Page 3
I^{er} DISCOURS. —Sur l'immaculée conception de Marie.	<i>ib.</i>
II^e DISCOURS. —Sur la naissance de Marie.	31
III^e DISCOURS. —Sur la présentation de Marie.	50
IV^e DISCOURS. —Sur l'annonciation de Marie.	65
V^e DISCOURS. —Sur la visitation de Marie.	86
VI^e DISCOURS. —Sur la purification de Marie.	104
VII^e DISCOURS. —Sur l'assomption de Marie.	120
VIII^e DISCOURS. —Deuxième sur l'assomption de Marie.	138
IX^e DISCOURS. —Sur les douleurs de Marie.	154
RÉFLEXIONS SUR CHACUNE DES SEPT DOULEURS DE MARIE EN	
PARTICULIER.	173
Sur la première douleur, la prophétie de Siméon.	<i>ib.</i>
Sur la deuxième douleur, la fuite en Égypte.	179
Sur la troisième douleur, la disparition de Jésus dans le Temple.	187
Sur la quatrième douleur ; Marie rencontre Jésus allant à la mort.	191
Sur la cinquième douleur, la mort de Jésus.	197
Sur la sixième douleur, le coup de lance, et la descente de la croix.	205
Sur la septième douleur, la sépulture de Jésus.	212
Petite couronne des sept douleurs de Marie.	219
Petite couronne de Marie immaculée.	225
Offrande de soi-même à Marie.	226
Offrande d'une famille à Marie.	227
Prière abrégée de S. Éphrem à Marie.	228
Prière de S. Thomas d'Aquin.	229
Precatio Blossii ad beatam Virginem.	<i>ib.</i>
Alia oratio.	230
Oraisons jaculatoires à la sainte Vierge.	<i>ib.</i>
ADDITIONS. —Acclamations à la louange de Marie.	233

Sermon pour la fête de l'Annonciation.	238
Sermon sur les douleurs de Marie.	248
Neuvaine de méditations pour les neuf jours qui précèdent la fête de la purification de la Vierge, commençant le 24 janvier.	259
Méditation pour le jour de la purification de Marie, et de la présentation de Jésus.	278
Méditation pour le jour de l'annonciation de Marie.	279
Méditation pour le 2 juillet, fête de la visitation de Marie.	281
Méditation pour le 15 août fête de l'assomption de Marie au ciel.	283
Méditation pour le 8 septembre, fête de la nativité de Marie.	285
Méditation pour le 21 novembre, fête de la présentation de Marie.	287
Méditation pour le 8 décembre, jour de la conception de l'immaculée bienheureuse vierge Marie.	289
Prières à la mère de Dieu pour chaque jour de la semaine.	292
NEUVAINES EN L'HONNEUR DE SAINTE THÉRÈSE.	303
Petite couronne qu'il faut réciter chaque jour de la semaine.	<i>ib.</i>
I ^{re} CONSIDÉRATION.— Du don de foi et de dévotion envers le très-saint sacrement qui fut accordé à sainte Thérèse.	306
II ^e CONSID.— Du don d'espérance qui fut accordé à sainte Thérèse.	312
III ^e CONSID.— Du grand amour dont sainte Thérèse brûla pour Dieu.	317
IV ^e CONSID.— Du don de perfection qui fut accordée à sainte Thérèse.	324
V ^e CONSID.— De l'humilité de sainte Thérèse.	330
VI ^e CONSID.— De la dévotion que sainte Thérèse eut envers la très-sainte vierge Marie, et envers le glorieux saint Joseph.	337
VII ^e CONSID.— De la blessure d'amour que Dieu fit au cœur de sainte Thérèse.	342
VIII ^e CONSID.— Du désir que sainte Thérèse eut de mourir.	349
IX ^e CONSID.— De la précieuse mort de sainte Thérèse.	355
Méditation pour le 15 octobre, jour de la fête de sainte Thérèse.	362

PRATIQUE ABRÉGÉE DE PERFECTION, tirée des maximes de sainte Thérèse.	365
Neuvaine des Trépassés.	379
Considérations et prières qu'il faut lire au peuple chacun des huit jours de la neuvaine.	381
Prière à notre Seigneur Jésus-Christ.	387
Méditation pour le 25 janvier, fête de saint François de Sales.	389
Méditation pour le 29 septembre, fête de saint Michel archange.	391
Méditation pour le 2 octobre, fête des saint Anges gardiens.	392
LA FIDÉLITÉ DES SUJETS ENVERS DIEU LES REND AUSSI FIDÈLES ENVERS LEURS PRINCES.	395
CHAP. 1 ^{er} .—Si les rois veulent que leurs sujets leur obéissent, ils doivent s'efforcer de les rendre obéissans envers Dieu; preuve de cette assertion.	397
CHAP. II.—Moyens à employer pour exciter les sujets à obéir à Dieu.	401
Additions de quelques maximes concernant le bon gouvernement du royaume pour que tout se rapporte à la gloire de Dieu et du roi, et au Lien des sujets.	403
CHAP. III.—Exemple des princes qui, par leur zèle, ont beaucoup contribué au salut de leurs peuples.	405
L'empereur Constantin.	<i>ib.</i>
Saint Louis, roi de France.	409
Saint Étienne, roi de Hongrie.	411
Saint Éthelbert, roi d'Angleterre.	414
Le grand Louis XIV, roi de France.	415
Charles-Emmanuel de Savoie.	416
Conclusion.	418
Protestation de l'auteur.	421